

PROCÉDURE DE L'ADMISSION INTERNATIONALE

ÉTAPE 1 : CANDIDATURE EN LIGNE

Les candidats doivent consulter le site internet de l'EBS Paris pour remplir le dossier de candidature en ligne et soumettre tous les documents demandés. Ils doivent également s'acquitter des frais de dossier (50 euros).

ÉTAPE 2 : INTERVIEW

Les candidats ayant déposé un dossier de candidature **complet** seront contactés pour convenir d'un entretien via Skype.

ÉTAPE 3 : JURY D'ADMISSION

Des jurys d'admission se tiennent aux mois de février, mars, avril, juin et juillet pour décider de l'admission des candidats (toutes les dates limites sont disponibles sur notre site). A l'issue de l'étude du dossier de candidature, le jury se prononce sur l'admission des candidats. Il établit ainsi une liste des candidats définitivement admis. Tous les candidats sont informés de la décision du jury.

ÉTAPE 4 : INSCRIPTION

Les candidats admis recevront un dossier d'inscription qu'ils devront compléter et retourner à l'EBS Paris accompagné des frais d'acompte d'inscription. Cet acompte s'élève à 3 000 euros. Le reste des droits de scolarité est à régler à la rentrée.

ÉTAPE 5 : LETTRE D'ADMISSION

L'EBS Paris transmettra aux étudiants inscrits une lettre d'admission officielle qu'ils pourront utiliser pour différentes procédures administratives telles que la demande de visa pour les citoyens hors Union Européenne.

ÉTAPE 6 : VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Pour valider définitivement leur inscription, les candidats devront fournir la preuve de l'obtention du diplôme requis :

- pour une inscription en 1^{er} année : diplôme de baccalauréat (ou équivalent) ;
- pour une inscription en 2^e année : attestation de réussite à la première année d'études supérieures (60 crédits ECTS ou équivalent) ;
- pour une inscription en 3^e année : diplôme Bac + 2 (ou équivalent) ou attestation de réussite aux deux premières années d'études supérieures (120 crédits ECTS ou équivalent);
- pour une inscription en 4^e année : diplôme de Bachelor / Bac + 3 (ou équivalent) ou attestation de réussite aux trois premières années d'études supérieures (180 crédits ECTS ou équivalent).